

I- MUTATIONS 2010 : PREMIERES AFFECTATIONS – MOUVEMENTS SPECIFIQUES

Vous devez participer aux réunions SNETAA pour être conseillé(e)s efficacement. C'est important!

Vous n'oubliez pas de joindre votre fiche syndicale (accompagnée des copies de justificatifs nécessaires pour votre barème inter) en les adressant :

- Au SNETAA de l'académie pour le mouvement inter académique : c'est là qu'est défini le barème correspondant à votre demande. Et si vous formulez une demande au titre du Handicap informez le SNETAA Académique très vite.

- Au SNETAA national - 74 rue de la fédération - 75015 PARIS, pour une demande de mouvement spécifique :

→ PLP à compétence professionnelle particulière (vœux, CV, lettre de motivation)

→ Chefs de travaux, mutation ou recrutement (vœux, CV, Lettre de motivation)

→ PLP Arts appliqués aux métiers (vœux, CV, lettre de motivation, copie du dossier)

- Au SNETAA Polynésie pour une demande en Polynésie.

- Au SNETAA National pour une réintégration suite à un détachement, un retour de Wallis.

- Au SNETAA Caen si vous mutez depuis Saint Pierre et Miquelon

- Au SNETAA Montpellier si vous mutez depuis Andorre

SOMMAIRE

1/ Mutations 2010

2/ Handicap et mutations

3/ Stagnation des salaires dans la fonction publique

4/ ASH

5/ LA BAULE en cours de fermeture

6/ HCE

7/ Conseil pédagogique

8/ Réforme du lycée

9/ Masterisation

10/ SOUTIEN : Les profs de GALLIENI en grève contre la violence des élèves

11/ Stage de formation syndicale 2009/2010

12/ Vote d'orientation : Assurez votre avenir !

Vous pouvez compter sur le SNETAA pour défendre votre dossier: il siège dans toutes les académies et au niveau du Ministère

Vous trouverez l'AP Spécial mutations qui redonnent toutes les explications sur notre site : www.snetaa.org. A consulter absolument !

II- HANDICAP ET MUTATIONS

Vous savez que désormais la « priorité médicale » n'existe plus pour le mouvement inter ou intra, mais elle est maintenant remplacée par la « priorité handicap ».

Le mode d'emploi est le suivant :

- Soit vous ou votre conjoint ou votre enfant est reconnu handicapé soit dans le cadre précédent (COTOREP) soit dans le cadre récent (RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), et vous disposez d'un document qui l'atteste.

Là, vous formulez votre demande de vœux, d'une part. Et d'autre part vous adressez sous pli confidentiel au médecin conseil du Rectorat un courrier sollicitant un examen prioritaire de votre mutation à ce titre, en joignant l'attestation nécessaire plus des pièces médicales qui exposent la pathologie. (informez le SNETAA académique qui siège dans le groupe travail examinant cette priorité) Et si vous obtenez cette priorité de +1000 points au mouvement inter, vous devrez recommencer cette procédure à l'intra. Surveillez les dates rectorales pour effectuer cette démarche !

- Soit cette démarche n'a pas encore été faite. Il est encore temps ! Vous devez vous adresser à la Maison Départementale du Handicap pour remplir le dossier de reconnaissance de travailleur handicapé, en joignant des justificatifs médicaux qui correspondent à cette pathologie (dont la liste figure sur le Décret D322-1 de la Sécurité Sociale) qui peut être reconnue dans ce cadre. Là il vous sera remis une attestation de dépôt de votre dossier. Et pour leste, vous procéderez comme indiqué dans le paragraphe précédent.

Le SNETAA est à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

III- STAGNATION DES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Selon l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), les salaires dans la fonction publique ont très peu progressé en 2007 (selon le Portrait social de la France de l'INSEE). En tenant compte de l'inflation, le salaire n'a augmenté que de 0,3 % alors que la rémunération moyenne dans le secteur privé a augmenté de 1,8 %. Le gouvernement a indiqué qu'il augmenterait les salaires de 0,5 % en juillet 2010, progression inférieure à l'inflation prévue en 2010 (+ 1,2 %).

Le SNETAA-eiL réclame une réelle hausse des salaires des enseignants, afin qu'ils puissent s'assurer un niveau de vie décent et que cesse la précarité de nos collègues ! Après plusieurs années passées sur les bancs de la fac ou en entreprises et un concours ardu, il est inadmissible aujourd'hui que les enseignants ne reçoivent pas la reconnaissance salariale qui leur est due !

IV- BATTONS-NOUS POUR LES JEUNES ! BATTONS-NOUS POUR L'ASH

Un colloque sur l'ASH s'est tenu à Paris. Les Inspecteurs ASH des inspections académiques ont écouté et donnent maintenant leurs directives.

Selon la DGESCO et l'Inspection Générale, il n'est pas question de supprimer les SEGPA. Le chiffre d 4 % d'une classe d'âge dans l'ASH est avancé comme référence. Les académies qui dépassent ce chiffre font donc tout pour réintégrer les rangs. Comment ? Il suffit de gérer les flux en envoyant, malgré les signalements en primaire, le nombre suffisant d'élèves « jugés » apte à acquérir le socle commun dans les classes classiques du collège. On connaît malheureusement le résultat.

Les compétences visées au socle commun du collège sont désormais celles qui priment pour tous les EGPA (enseignements généraux et professionnels adaptés). Il nous faut positionner et élever nos élèves au plus haut niveau possible de celles-ci. C'est une véritable gageure quand on sait ce que sont les acquis et les résultats aux tests d'entrée en 6ème. La nouvelle circulaire 2006 prévoit même l'éventualité de présenter certains élèves de SEGPA au DNB (diplôme National du Brevet), on peut rêver.

La DGESCO insiste sur la « mission des chefs d'établissement de motiver les équipes enseignantes afin qu'elles reprennent confiance en leurs élèves et leur donnent un enseignement capable de donner l'envie de travailler et de progresser ».

Elle demande « d'utiliser le vécu et les compétences déjà acquises pour une pédagogie individuelle de réussite ». Que faisons-nous avant ?

Selon elle, « il faut arrêter d'insister sur les fondamentaux pour amener l'élève à s'interroger au travers d'études de cas complexes ». Vaste et beau programme ! Réaliste ?

En ce qui concerne la formation professionnelle, ou ce qu'il en reste, il faut viser les compétences transversales aux référentiels de CAP des champs professionnels mais aussi les compétences du socle commun. Faire travailler les jeunes sur des cas concrets mais sans toucher aux machines. La lime, le rabot, la chignole sont-ils en phase avec l'année 2010 ? Peut-on se dire concret lorsqu'on retourne à la gestuelle des cathédrales ? Comment peut-on motiver en interdisant ?

Plus que jamais, le SNETAA dénonce ce qu'il a toujours considéré comme une dérive désastreuse des objectifs fondamentaux de nos établissements. Peut-on faire coller à un public en grande difficulté comme le nôtre un stéréotype de formation sous prétexte d'égalité des chances, surtout si le seul intérêt reste économique ? Nos élèves sont de plus en plus différents, a-t-on le droit d'ignorer le fossé qui les sépare de leurs camarades ? Le SNETAA dit NON !

Un diplôme pour tous : oui ! Egalité des chances à l'intégration sociale : oui ! Formation identique : NON !

Le SNETAA continue de demander pour nos élèves qui ont besoin d'être gérés différemment : un déroulement différent, une démarche différente, plus adaptés à leurs moyens, un temps de formation plus long et plus vite abordé par l'acquisition et la validation de vrais gestes professionnels dès la 4ème et l'entrée en atelier, un CAP(ou un niveau V) sur une base de 4 ans au lieu de 2.

Le SNETAA croit en la réussite des jeunes qui lui sont confiés dans l'ASH, mais il refuse de croire qu'ils peuvent évoluer au même rythme et avec les mêmes méthodes théoriques que les autres. C'est « l'unicité » qui amène à l'échec de milliers de jeunes.

Les textes, les lois, sont faits pour être amendés, retravaillés, alors n'hésitez pas à proposer.

Contactez Gilles CHARLOT, responsable ASH au National, faites remonter les informations. Le SNETAA a besoin de vous pour vous défendre ! Il nous faut convaincre en proposant des solutions concrètes, le constat ne suffit pas.

V- LA BAULE, EN COURS DE FERMETURE !

Le service des pensions des fonctionnaires de l'Education Nationale est centralisé à LA BAULE (44) depuis très longtemps.

Des menaces pesaient sur la disparition de ce service et la suppression des postes, en application de la loi de 2003 sur les retraites.

Le SNETAA avait, avec d'autres, apporté son soutien contre la fermeture et les suppressions de postes.

Désormais, ce serait le Ministère du Budget qui traiterait chaque dossier de pension des personnels de l'Education Nationale.

Il est à craindre que la spécificité et les particularités des carrières de l'Education Nationale souffrent d'erreurs importantes lors de l'examen des dossiers : la haute technicité des personnels de La Baule était la garantie de la qualité du travail effectué.

De plus la fermeture de ce service des pensions aura des conséquences sur le reclassement des personnels dont beaucoup devraient quitter la région.

L'assemblée générale des personnels « vote » pour l'instant le blocage de l'examen de l'ensemble des dossiers de pension, et le SNETAA soutient cette action unanime de tous les syndicats.

L'assemblée générale de fin novembre décidera de la suite à apporter en fonction des réformes données.

Le terme avancé : « modernisation » a « bon dos » quand il se traduit par « fermeture et suppression de postes », un autre effet de la RGPP.

VI- HCE : NON ! NON ! NON !

(HCE : Haut Conseil de l'Education)

Le SNETAA e.i.L est étonné que le HCE se préoccupe de l'enseignement professionnel public, ce qui est si rare !

Nous sommes étonnés et dubitatifs sur le contenu du rapport qui défonce des portes déjà ouvertes ou bien veut en fermer d'autres, ou casser des cadres existants.

Nous sommes de la même manière, interrogatifs sur les objectifs de ce rapport.

ENFONCER DES PORTES DEJA OUVERTES !

Permettre à des élèves de Bac pro d'entrer en Classes de STS ou IUT : cela existe déjà ! Et des BTS peuvent être implantés en Lycée professionnel, cela existe déjà !

C'est aussi pour assurer la poursuite d'études pour des qualifications plus élevées, avec une pédagogie adaptée. **Le SNETAA e.i.L souhaite que cela se développe et sait que la présence de PLP dans ces sections est un des gages de la réussite de ces élèves.**

Les bacs pros qui ont une mention bien ou très bien sont d'ores et déjà admis de droit en STS. Ce n'est pas nouveau. Où est donc l'avancée, à part un effet de communication ? Que des dispositifs « nécessaires » se mettent place en IUT pour favoriser la réussite des élèves de bac pro, nous souhaiterions que cela soit une réalité, et que l'inverse existe aussi, c'est à dire **accueillir les élèves des voies générale et technologique en lycée professionnel. Là serait la reconnaissance véritable de la voie professionnelle et de ses personnels !** Mais l'objectif non avoué n'est-il pas de développer des classes « de remise à niveau » aujourd'hui que les 1ères d'adaptation sont supprimées ?

Le HCE recommande aussi que **tous les élèves de SEGPA aient une place en CAP. CHICHE !!!** Encore une porte ouverte que cette « institution » enfonce. Le SNETAA e.i.L se bat pour que TOUS les élèves puissent avoir cette place et une formation minimum de niveau V. **La voie professionnelle accueille les élèves en difficulté depuis toujours et nous demandons une véritable pré-professionnalisation de ces élèves dans les structures du collège.**

FERMER DES PORTES !

Le HCE n'imagine pas moins que la disparition du BEP. C'est scandaleux et inacceptable ! Le précédent cursus BEP + Bac pro 2 ans avait été construit pour

permettre une succession de qualifications professionnelles et permettre l'insertion professionnelle en cas d'abandon en cours de cycle de bac pro. Depuis la rénovation, il est toujours possible d'obtenir ce diplôme de niveau V et le parcours en 4 ans est conservé. C'est un cadre cohérent, il ne faut pas le modifier. Sinon la cohorte des « sorties sans qualifications » du système scolaire risque de ne pas se réduire, voire d'augmenter. Rappelons en passant que le diplôme intermédiaire peut être aussi le CAP (50 % des cas). Le HCE veut-il aussi supprimer les CAP ?

Autre proposition totalement inacceptable du HCE : Pour un jeune entant en lycée pro en classe de CAP en 1ère année, il conviendrait que la 2e année soit effectuée en apprentissage. Le HCE reconnaît là que le lycée professionnel forme des dizaines de milliers de jeunes et cherche ici une solution à la baisse des effectifs de l'apprentissage. Ces jeunes à peine formés devraient se retrouver avant la fin de leur qualification diplômante dans l'entreprise. Cela veut dire qu'après 1 an de formation, ils constitueront de la main-d'œuvre bon marché et que la porte vers une qualification supérieure dans le cadre de l'Ecole leur sera refusée. **Le SNETAA combattra cette disposition qui relève d'une vision purement libérale !**

Comme le Président de la République, le HCE semble ignorer que la formation de nos élèves se fait de manière concertée avec les entreprises par le biais des stages et qu'ils ont une connaissance du monde du travail que n'ont pas les autres corps d'enseignants.

Ils souhaitent que les PLP s'occupent de l'orientation. Pour le SNETAA e.i.L, il n'est pas question que les enseignants remplacent les copsy qui ont une mission à remplir au sein de l'Ecole. Néanmoins, par leur connaissance du monde du travail, ils sont à même de faire partager leur expérience auprès des autres voies du lycée et aussi auprès des collégiens.

La récupération politique est ici énorme et sous-tendue par une idéologie que nous combattons. Car pour le SNETAA e.i.L, c'est à l'école d'éduquer et de donner des qualifications permettant l'insertion professionnelle et donc sociale. La logique économique de l'entreprise n'a pas sa place dans l'Ecole de la République. Le SNETAA e.i.L continuera à combattre « l'entrisme » de l'entreprise dans l'Ecole de la République, laïque et républicaine, celle qui forme les travailleurs et les citoyens de demain.

VII- CONSEIL PEDAGOGIQUE

il revient à l'ordre du jour avec la réforme du lycée. Le SNETAA e.i.L avait dénoncé cette instance intermédiaire supplémentaire composée d'enseignants « triés sur le volet » et qui est chargée d'élaborer la partie pédagogique du Projet d'Etablissement.

Contenu dans la loi dite « Fillon » de 2005, ce dispositif n'apparaît pas dans un décret et n'a donc pu figurer dans les arrêtés concernant la rénovation de la voie professionnelle. Il n'en reste pas moins vrai qu'il s'agit parfois dans les établissements d'instances décisionnelles au détriment des équipes pédagogiques, ce qui n'est pas leur rôle. Les décisions sur le fonctionnement de l'établissement sont prises par le Conseil d'Administration. Le Conseil Pédagogique a un rôle de conseil et non de décision.

Le SNETAA e.i.L a dénoncé les dérives possibles de l'instauration de cette instance : division des enseignants, verrouillage de l'autonomie pédagogique des enseignants. Nous conseillons à tous les collègues de se reporter à l'AP 484 de janvier 2007 qui contient un dossier complet sur le sujet.

VIII- REFORME DU LYCEE : CELA S'APPELLE DE LA « COM »

Le Ministre de l'Education nationale vient de préciser, en plein salon de l'Education, les orientations et les horaires du nouveau lycée. Communication bien orchestrée qui fait suite aux déclarations du Président de la République il y a quelques jours (voir EP 374).

Nouveaux programmes, nouveaux horaires avec « globalisation des dédoublements » et « conseil pédagogique ».

Des enseignements communs à toutes les filières, spécialisation en Terminale, en Seconde, les enseignements de détermination deviennent des enseignements d'exploration pour ne pas orienter trop tôt les élèves pour mieux préparer l'entrée dans le supérieur et limiter les échecs.

Accompagnement personnalisé, mais il paraît que les enseignants seront accompagnés par les corps d'inspection sur ce point. A voir si nos collègues auront plus de chance que les enseignants de la voie professionnelle sur ce point. Rien sur les séries technologiques, sauf qu'elles auront des enseignements communs avec la voie générale et qu'elle devrait faire l'objet d'une rénovation. Il s'agit apparemment d'un sujet sensible...

Point d'achoppement de cette réforme : la diminution des horaires et l'évolution vers d'autres missions pour les enseignants. Nous avons soulevé ce dernier point dans notre circulaire du 16 octobre 2009. Outre la diminution des horaires disciplinaires, voire leur disparition, comme par exemple l'Histoire-géo en Terminale, **ce sont les cadres statutaires qui sont menacés : élargissement des missions et travail pendant les vacances scolaires, ce qui est inacceptable.**

IX- MASTERISATION

A l'arrivée au pouvoir du Président de la République, les discours ont été de revaloriser les salaires enseignants.

Sauf que...

Sauf qu'il conditionne cette revalorisation à un nouveau niveau de recrutement de tous les professeurs (y compris les PLP) à Bac +5 (Master 2).

Pourquoi nous y sommes opposés ? Nous avons fait de multiples articles, communiqués de presse, audiences pour donner notre point de vue.

D'une part, pour les PLP, comment parler du Bac +5 dans des disciplines où le diplôme le plus élevé est au niveau V ou IV ? Comment éviter le décrochage entre PLP d'enseignement professionnel et PLP d'enseignement général ? Pour quels objectifs recruter les enseignants à Bac +5 ?

A toutes ces questions, sans obérer toutes les autres, point de réponse.

Vendredi 13 novembre 2009, le ministère a présenté son projet dit « masterisation ».

Les réactions ont été violentes contre ce que le gouvernement propose. Et pour cause !

Le SNETAA-eil dénonce ce passage en force depuis de longs mois. Nous ne pouvons que nous satisfaire que des organisations syndicales qui avaient soutenu et poussé au recrutement à Bac +5 se rendent enfin compte de la finalité de ces nouvelles modalités : casser les corps des enseignants, abaisser le nombre de recrutements de fonctionnaires titulaires, augmenter le nombre de contractuels exploités et sous-payés.

Le SNETAA-eiL a fait savoir ce vendredi qu'il ne donnerait pas caution à ce projet par sa présence. Le SNETAA-eiL a refusé de siéger. Nous savions à quoi nous attendre !

La revalorisation salariale : un leurre !

Le SNETAA-eiL dénonce cette volonté d'améliorer (si peu...) la rémunération des nouveaux recrutés sans améliorer tous les autres profs.

En effet, que l'enseignant titulaire ait ou non un master 2 (pour ceux en poste), il ne sera pas revalorisé. D'un côté, des nouveaux recrutés revalorisés ; De l'autre, des profs en place sans revalorisation. Car c'est bien cela la réalité ! Rien pour ceux en poste et pas grand chose pour les futurs recrutés.

C'est la première fois de l'histoire.

Lors du passage d'un nouveau niveau de recrutement (certifiés pour les PLC, PLP2 pour les PLP), il y avait toujours un plan d'intégration pour les profs en postes (passage de PEGC à Certifié ; passage de PLP1 à PLP2).

Cette fois-ci, il n'en est pas question. Pour nous, c'est un préalable à tout début de discussion.

Quant aux étudiants, stagiaires actuellement dans les IUFM, ils sont perdus, ne savent plus quel concours passer avec quelles épreuves.
Nous les soutenons dans leur mobilisation.
Un dossier complet sur ce thème va être publié dans le prochain AP de décembre.

X- LE SNETAA-eiL SOUTIENT LES COLLEGUES DU LYCEE GALLIENI (ACADEMIE DE TOULOUSE)

Les profs de GALLIENI en grève contre la violence des élèves

Des problèmes de violence et d'insécurité, auxquels s'ajoutent des soucis liés aux malfaçons du nouvel établissement, ont fini par provoquer l'exaspération.

A la suite d'une assemblée générale que le proviseur avait tenté de court-circuiter, et à l'appel des organisations syndicales représentées au lycée polyvalent (SNETAA-eiL, CGT, SNES), les personnels enseignants et d'éducation ont choisi « de déposer les cartables » et de faire grève le mardi 17 novembre 2009. Ils dénoncent l'insécurité et des problèmes liés à la viabilisation de l'établissement.

Derrière la façade moderne et high-tech du lycée Gallieni, inauguré en septembre 2008, la colère gronde. C'est comme si l'explosion d'AZF, qui a ravagé l'établissement en 2001 l'avait aussi socialement déstructuré.

Notre collègue, Philippe Buzon, professeur de Français-Histoire-Géographie au Lycée Gallieni et secrétaire local du Snetaa-eiL, a exposé à la presse les raisons de cette grève : « Les incidents vont crescendo depuis sa reconstruction et sa réouverture en 2008, sans réaction suffisante de l'Administration. Pour exemple, le chef d'établissement s'est laissé menacer de se faire «tirer les moustaches» par un élève sans réagir en proportion. Un élève a même pris l'habitude de se faire accompagner de son pit-bull, un professeur a été agressé avec une chaise par un de ses élèves. De toutes les façons, deux conseillers d'éducation et quatre surveillants sont des moyens largement insuffisants pour encadrer près de 800 élèves sur une superficie de 10 hectares et 35000 m² de locaux.

A cela s'ajoutent, depuis l'ouverture du lycée (à la rentrée 2008, mais avec d'ailleurs une semaine de retard), des problèmes de « malfaçons », et les nombreux « points de réserve » à réception des travaux sur l'établissement n'ont toujours pas trouvé de solution : un problème de chauffage des locaux, (insuffisant et à refaire en partie), des cabines de peinture toujours non opérationnelles depuis septembre 2008 (défaut de pression) en atelier Carrosserie. Autre exemple, un professeur en mécanique regrette « de ne pas pouvoir faire tourner les moteurs des véhicules dans son atelier, faute d'un système d'évacuation des gaz d'échappement ».

Ces exemples illustrent la grave dégradation de tout un climat et l'accumulation de faits a fait naître un sentiment d'exaspération profond.

Après avoir fait toutes les démarches internes possibles sans obtenir de réaction à la mesure des problèmes, ce mouvement de grève et de mauvaise humeur vise, au moins à alerter les autorités rectores.

Le rectorat a débloqué, dès le lendemain de la grève, deux postes de contrat aidé pour renforcer l'équipe éducative, sans s'avancer sur d'autres moyens supplémentaires, mais a reçu une délégation et assure être « attentif au problème ».

Le SNETAA-eiL sera lui aussi attentif, mais déterminé.

XI- STAGE DE FORMATION SYNDICALE 2009-2010 : VOUS POUVEZ Y PARTICIPER, INSCRIVEZ-VOUS !

Voilà maintenant cinq ans que le SNETAA-eiL a décidé de reprendre la formation syndicale pour ses militants, responsables mais aussi pour tous les adhérents qui veulent en savoir plus sur l'outil syndical qu'est le SNETAA-eiL, ses valeurs, ses fondamentaux, ses mandats et les actions menées.

Ces stages permettent à chacun d'avoir une vue d'ensemble sur les dossiers d'actualité, de mettre à jour ses connaissances sur les textes en vigueur dans l'Education Nationale, de s'exercer à porter une section syndicale, à mener des actions locales et à les réussir mais aussi à comprendre les enjeux complexes au sein de l'Education Nationale.

C'est aussi un lieu d'échanges et de débats où se retrouvent des collègues de toute la France qui échangent leur expérience.

C'est un lien évident entre adhérents où se confrontent des points de vue différents dans un cadre convivial de camaraderie.

Ces stages durent 2 jours et demi (+ temps de transport) et tous les frais de transport, d'hébergement et de repas sont pris totalement à la charge du SNETAA-eiL.

Cette année scolaire, ce stage devrait avoir lieu entre le 15 et le 19 mars 2010.

Ils sont ouverts à tous les adhérents en France métropolitaine à jour de cotisation.

Les places étant limitées, vous devez déjà vous pré-inscrire **avant le 04 décembre 2009** à l'aide du coupon joint à nous retourner par courrier ou par mèl à snetaanat@aol.com.

A l'issue de la pré-inscription, vous recevrez un dossier complet vous donnant l'ensemble des informations ainsi qu'une fiche d'inscription détaillée.

N'hésitez pas : dès maintenant, comme déjà de nombreux collègues par les années passées, participez à la prochaine session de formation du SNETAA-eiL !

✂

Bulletin de pré-inscription

Nom : Prénom :

Adresse complète :

.....

Code postal : Ville :

Numéron de téléphone :

Adresse mail :

Académie d'affectation :

souhaite me pré-inscrire au prochain stage de formation syndicale et demande le dossier complet d'inscription.

Date : Signature :

A retourner au :
SNETAA - 74 rue de la Fédération - 75015 PARIS
Ou par mail : snetaanat@aol.com

XII- DERNIERS JOURS : POUR QUE LE SNETAA-eiL SOIT LE SYNDICAT QUI VOUS RESSEMBLE, VOTEZ MASSIVEMENT A SON ELECTION INTERNE !

Attention : Date limite ce lundi 23 novembre (21 novembre pour les adhérents de l'Outre-Mer et de l'Etranger)

Le vote d'orientation est ouvert depuis le 26 octobre 2009.

Le résultat de ce vote déterminera le projet et les personnes qui assureront les responsabilités académiques et nationales de notre organisation.

C'est un moment de démocratie interne fondamental : **Ce sont les adhérents, en votant, qui décident.**

Le SNETAA-eiL est votre outil ; il vous appartient, alors VOTEZ !

Les modalités de vote vous ont été communiquées depuis le 16 septembre.

Vous pouvez les consulter dans l'AP Spécial « Vote d'orientation » ou sur notre site : www.snetaa.org.

C'est à vous et à vous seul(e)s de décider de l'avenir de votre syndicat, de son projet pour les trois ans à venir et des hommes et des femmes qui auront à porter ce projet.

Vous avez jusqu'à ce lundi 23 novembre (21 novembre pour les adhérents de l'Outre-mer et de l'Etranger) pour envoyer votre vote.

Attention :

- Certains d'entre vous n'ont pas leur numéro d'adhérent ; ce n'est pas grave car il n'empêche en rien la validité du vote.

Tout adhérent peut voter sur papier libre, sous double enveloppe qui doit garantir l'anonymat de votre vote, **affranchie** et renseignée au dos comme indiqué par les modalités reprises dans l'AP « spécial vote d'orientation » **que vous pouvez consulter sur le site du SNETAA-eiL : www.snetaa.org**

Assurez votre avenir et VOTEZ !